

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2353)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 569 (Rect)

présenté par
Mme Rabault

à l'amendement n° 512 de M. Cordery

APRÈS L'ARTICLE 27

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« 3° Au V de l'article 1529, les mots : « de l'avant-dernier alinéa du I » sont remplacés par les mots : « du IV ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.